



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
11 juillet 2022  
Français  
Original : anglais  
Anglais, espagnol et français  
seulement

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2022

6-9 septembre 2022

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### Descriptif de programme de pays

#### Monténégro

##### *Résumé*

Le présent descriptif de programme de pays pour le Monténégro est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 4 250 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 10 173 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période 2023-2027.

\* [E/ICEF/2022/22](#).



## Fondements du programme

1. Le Monténégro est une petite démocratie à revenu intermédiaire supérieur des Balkans occidentaux (environ 628 000 habitants)<sup>1</sup>, dotée d'un cadre juridique et institutionnel relativement bien développé et aspirant à adhérer à l'Union européenne d'ici à 2025. Le Monténégro était classé à la quarante-huitième place du Rapport sur le développement humain 2020 sur les 189 pays analysés. Son cadre juridique et politique est étroitement aligné sur les normes de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe et sur les normes internationales.

2. Le Monténégro a atteint des niveaux élevés de couverture des services de base<sup>2</sup>, mais des difficultés relatives à l'accès équitable persistent. Les capacités limitées nuisent à la mise en œuvre d'éléments de législation et de réglementation essentiels et la coordination intersectorielle est insuffisante. Les financements et la responsabilité restent insuffisants. Les enfants, en particulier les plus vulnérables, sont confrontés à la pauvreté, aux difficultés économiques et à des problèmes tels que la violence, la mauvaise santé mentale, les difficultés liées aux soins en institution, le mariage précoce (qui touche 32,5 % des filles âgées de 15 à 19 ans dans les communautés roms) et toutes sortes d'exploitation comme la mendicité. La moitié des enfants placés en institution de soins souffrent de handicap.

3. Un enfant sur trois au Monténégro est exposé au risque de pauvreté, selon l'enquête sur le revenu et les conditions de vie de 2019, qui révèle également des facteurs de risque exceptionnellement élevés dans les communautés roms, où 9 enfants sur 10 sont matériellement défavorisés, contre 37 % dans la population générale<sup>3</sup>.

4. L'indice d'égalité de genre de 2020 pour le Monténégro (55 points) est inférieur de 12 points à la moyenne de l'Union européenne (67,4 points), principalement en raison de la faible participation des femmes à la vie politique et sociale, des inégalités économiques et de la répartition inégale des responsabilités. Les femmes connaissent en particulier des difficultés en ce qui concerne l'accès à un travail rémunéré, à une formation professionnelle et à des conditions de travail décentes ; elles sont également sous-représentées dans les processus de décision politiques et économiques<sup>4</sup>.

5. Les rapports de l'Union européenne soulèvent des préoccupations concernant la violence contre les enfants et la violence fondée sur le genre<sup>5</sup>. L'Enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS) de 2018 a révélé que deux tiers des enfants ont été victimes de pratiques disciplinaires violentes. Vingt-cinq pour cent des jeunes de 15 ans ayant répondu à une évaluation internationale des élèves ont déclaré avoir régulièrement subi du harcèlement. Les difficultés sont particulièrement marquées pour les filles roms, égyptiennes, réfugiées et migrantes qui se heurtent à une discrimination systémique et sont exposées à la violence et à l'exploitation en raison de la stigmatisation, des normes de genre discriminatoires, d'un manque de sensibilisation à la justice et des insuffisances des filets de sécurité.

6. Bien que les enfants et les mères aient droit d'accéder à des soins de santé universels et gratuits, des inégalités persistent au niveau de la qualité, de l'efficacité

<sup>1</sup> Division de la population, World Population Prospects, 2019.

<sup>2</sup> Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), Enquête en grappes à indicateurs multiples 2018 : Monténégro et campements roms au Monténégro, 2019.

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> Commission européenne, Rapport 2021 concernant le Monténégro, Strasbourg : Journal officiel, 2021.

<sup>5</sup> Ibid.

et de l'utilisation des services de santé, de nutrition et de développement du jeune enfant. L'accès équitable est également un problème pour les enfants qui vivent dans les zones rurales ; qui sont pauvres ; qui souffrent de troubles du développement ou de handicap ; qui appartiennent à des minorités ethniques ; qui sont privés de protection parentale.

7. On observe une tendance à la baisse inquiétante des taux de vaccination, avec de profondes disparités régionales. Le taux de couverture vaccinale pour la rougeole, les oreillons et la rubéole chez les enfants âgés de 1 à 2 ans est tombé à seulement 24 % en 2020, contre 55 % en 2017. Ce taux était de 89 % en 2008<sup>6</sup>.

8. Les données de l'Enquête en grappes à indicateurs multiples concernant le seuil minimal de diversité du régime alimentaire des enfants âgés de moins de 24 mois sont inquiétantes. Il est deux fois moins probable que les enfants des campements roms atteignent le seuil de diversité du régime alimentaire par rapport aux enfants du reste du pays. Le taux de retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans est trois fois plus élevé chez les enfants roms que pour le reste de la population. L'allaitement exclusif des nourrissons au cours des six premiers mois de leur vie est rare (20 % au niveau national et 14 % chez les Roms). Seulement 24 % des mères pratiquent la mise au sein précoce.

9. Il n'existe pas de données précises sur le nombre d'enfants monténégrins en situation de handicap. Étant donné que le suivi normalisé du développement ne fait pas partie des pratiques sanitaires régulières, les retards de développement ou les handicaps ne sont pas détectés à un stade précoce. L'intervention précoce axée sur la famille n'est pas systématique et les enfants présentant un handicap ou un retard de développement ne bénéficient pas d'une prise en charge adéquate.

10. La moitié des enfants âgés de 3 à 5 ans suivent un programme de développement de la petite enfance, contre 15,5 % dans la communauté rom.

11. La part des enfants en dernière année de préprimaire suivant un programme de développement de la petite enfance est passée de 46 % dans l'Enquête en grappes à indicateurs multiples de 2013 à 67 % dans l'Enquête de 2018 au niveau national et de 24 % à 36 % dans la communauté rom. Peu de services et de programmes visent à renforcer la sensibilisation, les connaissances, les aptitudes et les compétences des parents et à accentuer la demande pour une meilleure offre et qualité des services. Alors que 84,2 % des enfants âgés de 24 à 59 mois participent à des activités d'éveil du jeune enfant et reçoivent des soins attentifs de la part de leur mère, seuls 44 % en reçoivent de la part de leur père (dans les familles roms, 36 % et 18 %, respectivement).

12. La qualité et la pertinence de l'enseignement constituent une préoccupation depuis longtemps au Monténégro. Le Programme international pour le suivi des acquis des élèves de 2018<sup>7</sup> a montré que les jeunes de 15 ans accusent un retard de près de deux années scolaires sur leurs pairs dans d'autres pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Les élèves issus de familles défavorisées sur le plan socio-économique et ceux qui vivent en milieu rural ou dans la pauvreté obtiennent généralement des résultats inférieurs à la moyenne. Parmi les enfants roms, seuls 56 % achèvent l'enseignement primaire et 3 % seulement l'enseignement secondaire.

13. Le manque d'accès à l'enseignement pour les enfants les plus vulnérables a été exacerbé par la pandémie de COVID-19. Une série de réformes a entraîné une

<sup>6</sup> UNICEF, profil de pays du Monténégro, disponible à l'adresse :

<https://data.unicef.org/country/mne/>.

<sup>7</sup> Organisation de coopération et de développement économiques, Résultats du PISA 2018 (Volume I) : Savoirs et savoir-faire des élèves, Éditions PISA/OCDE, 2019.

augmentation constante du nombre d'enfants souffrant de handicap inscrits dans des écoles ordinaires, mais des problèmes subsistent, notamment : une qualité inégale, des capacités insuffisantes, un manque d'accès aux infrastructures et des services communautaires de santé des enfants et de la famille, d'aide sociale et de réadaptation limités.

14. Il n'existe pas de stratégie ni de vision à long terme pour le secteur de l'enseignement qui définisse les principales priorités et les améliorations réalisables et budgétisées en matière de qualité et d'équité. Les capacités de planification, de suivi, d'évaluation et de budgétisation de la réforme de l'enseignement sont insuffisantes.

15. Les politiques considèrent rarement les adolescents comme un groupe distinct ayant des besoins spécifiques. Les défis en matière de participation et d'employabilité des adolescents comprennent le manque de programmes de qualité, inclusifs et diversifiés pour appuyer la transition entre l'école et le travail. L'inadéquation entre les besoins en compétences du marché du travail et les programmes scolaires contribue à ce que la proportion de jeunes qui ne sont ni en emploi, ni étudiants ni en formation soit élevée (21,5 % pour les hommes, 20,6 % pour les femmes)<sup>8</sup>.

16. L'incertitude quant à l'avenir, le manque de perspectives et l'absence de soutien entraînent une détérioration de la santé mentale des adolescents. Dans chaque sondage U-Report, le « stress » est cité comme un problème majeur et, dans une évaluation des Nations Unies de l'incidence de la COVID-19, 30 % des jeunes ont déclaré que l'appui en matière de santé mentale constituait un des services publics les plus nécessaires. Les parents et le grand public ignorent en grande partie la gravité de ce problème et les approches de qualité et adaptées aux adolescents pour y faire face sont rares.

17. Malgré le mandat clair du Conseil des droits de l'enfant (*Council on Children's Rights*), les différents mécanismes de suivi des droits de l'enfant ne sont pas efficacement coordonnés entre les secteurs. La responsabilité du suivi de l'état des droits de l'enfant est presque inexistante et il n'y a pas assez de données relatives aux programmes et aux budgets pour planifier, programmer et suivre les avancées.

18. La participation de la population à l'élaboration et au suivi du budget est limitée. La structure du budget national, divisée entre les besoins économiques, organisationnels ou administratifs, et fonctionnels, permet peu de ventilation ou de visibilité des dépenses spécifiquement destinées aux enfants. Il est urgent d'améliorer l'efficacité et l'efficacités des dépenses consacrées aux mesures en faveur des droits de l'enfant et d'augmenter le financement afin d'accélérer et de maintenir les améliorations apportées à leur bien-être et à leur inclusion dans le développement national.

19. Les enseignements viennent de la mise en œuvre des programmes, notamment des conclusions de l'analyse commune de pays menée par les Nations Unies, de l'analyse de la situation de l'UNICEF, de l'évaluation du système de suivi des droits de l'enfant du Monténégro, de l'évaluation du programme de pays à mi-parcours et des évaluations du système dans le secteur de la protection sociale et de l'enseignement. Il est nécessaire de se concentrer davantage sur la réduction de la pauvreté et des inégalités, l'amélioration de la coopération intersectorielle, l'élaboration de meilleures approches en matière d'égalité des genres et l'élaboration de davantage de partenariats fondés sur des valeurs communes de meilleure qualité, tant avec le secteur privé qu'avec les partenaires des Nations Unies, pour faire avancer

<sup>8</sup> OIT, Monténégro, données du pays, 2020, disponible à l'adresse : <https://ilostat.ilo.org/data/country-profiles/>.

le programme sur les droits de l'enfant. L'UNICEF utilisera son rôle fédérateur reconnu pour faire avancer les initiatives intersectorielles et obtenir de meilleurs résultats pour les enfants.

## **Priorités du programme et partenariats**

20. Le programme de coopération de l'UNICEF pour 2023-2027 s'inscrit en cohérence et en complémentarité avec les quatre réalisations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2023-2027. Le programme sera fondé sur les droits, tiendra compte des questions de genre, favorisera l'inclusion du handicap et sera axé sur l'équité. Il contribuera aux priorités nationales actuelles exprimées dans le programme d'adhésion à l'Union européenne, la stratégie nationale de développement durable 2030 du pays et les cibles nationales des objectifs de développement durable, tout en appuyant la mise en œuvre des recommandations en suspens de l'examen de la Convention relative aux droits de l'enfant.

21. L'objectif du programme sera de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale touchant les enfants à plusieurs niveaux dans le pays, grâce à des approches globales et innovantes qui donnent la priorité aux enfants dans la planification et les budgets nationaux. Son objectif est de contribuer à briser le cycle de la pauvreté et des écarts sociaux, en veillant à ce que tous les enfants aient accès à des services et à un soutien essentiels à leur développement et à leur bien-être qui soient bien gérés et coordonnés.

22. Le programme contribuera à la réalisation des priorités définies dans le Plan d'action 2022-2025 de l'UNICEF pour l'égalité des genres, la politique 2021-2030 de l'UNICEF en matière d'égalité des genres et l'examen des programmes axé sur l'égalité des genres mené en 2020 : la santé maternelle, la réduction du taux de mariage d'enfants, la réduction de la violence envers les filles, les garçons et les femmes en favorisant la coparentalité et la participation des hommes au développement et aux soins des enfants, l'accès équitable à l'enseignement pour tous et la promotion de l'accès à la formation professionnelle pour une transition en toute sécurité des adolescents et adolescentes vers un travail enrichissant.

23. Ce document est le résultat d'un processus exhaustif de hiérarchisation des discussions ouvertes et des réflexions de la part du personnel de l'UNICEF et de ses partenaires du secteur public, de la société civile et des organisations de développement internationales, des universités, du secteur privé, des enfants et des jeunes.

24. Le programme s'appuie sur les réalisations, les enseignements et les possibilités pour s'attaquer aux goulets d'étranglement et aux obstacles qui entravent la réalisation des droits de tous les enfants. Il repose sur sept stratégies fondamentales : une approche intersectorielle de la programmation tenant compte des risques, qui combine les liens entre le développement et l'action humanitaire ; la primauté de l'équité afin de donner la priorité aux enfants vulnérables laissés de côté dans le processus de développement ; le renforcement universel des systèmes de prévention et l'élargissement des capacités institutionnelles pour produire des résultats à grande échelle et mettre en place des systèmes plus résilients ; la programmation porteuse de transformation en ce qui concerne les questions de genre pour s'attaquer aux causes profondes de l'inégalité de genre ; la sensibilisation de haut niveau auprès du gouvernement, des partenaires de développement et des organisations de la société civile pour s'attaquer aux contraintes ; la mobilisation de l'influence et des ressources de l'Union européenne, des institutions financières internationales et du secteur privé pour appuyer le programme sur les droits de l'enfant ; l'utilisation de la puissance des éléments de preuve pour susciter le changement. Une composante intersectorielle d'efficacité du programme viendra appuyer les quatre composantes organiques du

programme en abordant les problèmes prioritaires sur la base des goulets d'étranglement et des obstacles déterminés précédemment.

25. L'ambition de voir des enfants en bonne santé, heureux et résilients, dotés des connaissances, des compétences et des perspectives qui les aident à réaliser leur plein potentiel, vivant à l'abri de la pauvreté dans des familles et des communautés bienveillantes, sûres et attentives, sera réalisée si :

a) toutes les filles, tous les garçons et tous les adolescents bénéficient d'un système de protection sociale et de protection de l'enfance et d'un système judiciaire de qualité, ouverts à tous et bien financés, qui se renforcent mutuellement, qui contribuent à la prévention universelle et à la réduction pérenne de la pauvreté, et qui garantissent une vie dans un environnement familial sûr et bienveillant ainsi qu'un accès équitable aux droits, services et prestations ;

b) tous les jeunes garçons et toutes les jeunes filles, de la conception à l'entrée à l'école, bénéficient d'un accès équitable à des services essentiels de qualité en matière de santé, de nutrition, d'apprentissage précoce et d'intervention précoce, qui répondent à leurs besoins développementaux et sont appuyés par des aidants autonomes et attentionnés ;

c) chaque enfant, adolescent et jeune est assuré d'accéder, de participer et de recourir à des programmes d'éducation et de développement des compétences de qualité, qui facilitent la transition vers l'âge adulte et un travail décent, et la mise en place de services de santé mentale et de bien-être dans un environnement inclusif, sûr et protecteur ;

d) toutes les filles et tous les garçons bénéficient d'un système de suivi des droits de l'enfant plus solide, y compris de la part des ministères pertinents et des parties prenantes chargées du suivi des droits de l'enfant qui génèrent et utilisent des données ventilées fiables pour la planification et la budgétisation de programmes spécifiquement axés sur l'amélioration de la réalisation de tous les droits de l'enfant.

### **Protection contre la pauvreté, la violence et l'exploitation**

26. Cette composante se concentre sur la sensibilisation du public aux effets néfastes de la pauvreté, de l'adversité, de la violence et de l'exploitation. Elle favorisera le renforcement d'institutions et la mobilisation communautaire. L'UNICEF collaborera avec des partenaires clés, répartis dans tous les secteurs, pour renforcer l'engagement en faveur d'une stratégie nationale multidimensionnelle de réduction de la pauvreté fondée sur des preuves, appuyée par un suivi efficace de sa mise en œuvre. L'organisation plaidera en faveur d'un système élargi de protection sociale et de protection de l'enfance adapté aux chocs, qui couvre les enfants et les familles vivant dans la pauvreté et les enfants qui ont besoin de protection.

27. Le programme contribuera à la stratégie de prévention de la violence et de protection des enfants de 2017. Une communication axée sur le changement social et comportemental, fondée sur des preuves, visera la réduction des pratiques néfastes et discriminatoires dans les contextes de développement et d'aide humanitaire. L'objectif sera de responsabiliser les professionnels, les parents, les filles et les garçons pour qu'ils puissent détecter et signaler toutes les formes de violence et d'exploitation. Le programme mettra l'accent sur la prévention universelle et sur l'information des filles et des garçons marginalisés par rapport à leurs droits et aux possibilités d'utiliser des services ciblés, d'exiger une prévention de qualité et d'accéder aux services d'appui aux familles et aux victimes ainsi qu'à la justice, y compris à l'aide juridictionnelle.

28. Grâce à la sensibilisation et à l'assistance technique, le programme appuiera l'amélioration du contrôle de supervision, de la responsabilité, de la coopération intersectorielle, de l'assurance de la qualité et du suivi du système fondé sur des preuves afin de renforcer les systèmes de protection sociale et de protection l'enfance et d'accès à la justice. Il visera à renforcer la capacité des travailleurs sociaux à mieux identifier et responsabiliser les personnes les plus à risque. L'argument économique en faveur du déploiement d'un ensemble intégré de services de prévention et de services ciblés pour les plus vulnérables sera mis en avant. L'UNICEF fournira un soutien technique pour la modification de la législation, y compris pour l'alignement de l'âge minimum du mariage sur les normes internationales, le renforcement du système judiciaire et des systèmes de protection de l'enfance afin d'appliquer des normes adaptées aux enfants et tenant compte des questions de genre, ainsi que pour la facilitation de l'égalité d'accès à la justice pour toutes les filles et tous les garçons, en mettant l'accent sur ceux qui appartiennent à des groupes minoritaires, qui se trouvent en situation de déplacement et qui souffrent de handicap. Plus précisément, afin d'aider les filles et les garçons roms et égyptiens, l'UNICEF plaidera pour mettre fin aux pratiques néfastes telles que le mariage d'enfants, la mendicité des enfants, le travail des enfants et l'exploitation sexuelle. Le programme continuera à appuyer la désinstitutionnalisation des enfants qui sont privés de protection parentale, en se concentrant sur les enfants en situation de handicap.

### **Développement de la petite enfance**

29. Afin de créer un environnement porteur et bienveillant dans lequel chaque enfant peut s'épanouir, un soutien technique sera apporté à la mise en œuvre d'une stratégie intégrée de développement de la petite enfance et à l'élaboration de politiques et de plans pertinents pour la promotion de la santé et du développement de la petite enfance. Pour réduire la pauvreté multidimensionnelle et les inégalités, le programme plaidera en faveur des rendements sociaux et économiques élevés découlant d'un renforcement des investissements dans le développement de la petite enfance. Il appuiera également la mise à niveau du système d'information sanitaire en mettant l'accent sur la vaccination et sur la croissance et le développement de l'enfant. Il encouragera la coopération intersectorielle en matière de nutrition, d'éducation des enfants et d'intervention précoce, et visera à renforcer les collaborations entre les secteurs public et privé concernant les politiques favorables à la famille.

30. Le programme contribuera au renforcement des connaissances et des compétences techniques des agents de santé, particulièrement en matière de vaccination, et de santé et de nutrition des mères, des nouveau-nés et des enfants, ainsi qu'en matière d'aide psychologique et de communication interpersonnelle avec les familles. Le programme préconisera l'amélioration des capacités du personnel au niveau des soins de santé primaires et des services intégrés axés sur la prévention.

31. L'UNICEF plaidera en faveur d'une transition vers un modèle d'intervention précoce axé sur la famille et d'une intégration des services actuellement divisés dans un système complet de prestation de services. L'UNICEF appuiera le suivi universel du développement et l'intervention précoce au niveau infranational, et plaidera en faveur d'un déploiement à l'échelle nationale sur la base des bonnes pratiques et des enseignements tirés.

32. L'UNICEF plaidera auprès du gouvernement et d'autres partenaires en faveur du développement des infrastructures préscolaires et des services de qualité accessibles, en particulier pour les plus vulnérables comme les personnes en situation de handicap et les membres des communautés roms et égyptiennes, ainsi qu'en faveur de la mise en œuvre de la stratégie en matière de développement de la petite enfance.

La communication pour le changement social et comportemental sera utilisée pour renforcer la demande d'enseignement préprimaire, en particulier dans les zones à faible couverture et parmi les groupes vulnérables. L'UNICEF appuiera également l'amélioration de la qualité des soins et des services éducatifs par l'intermédiaire d'initiatives de formation professionnelle et de renforcement des capacités pour les enseignants, y compris des outils et des plateformes numériques.

33. Enfin, le programme visera à renforcer les connaissances des aidants, en particulier des pères, et à améliorer leur capacité à stimuler le développement de l'enfant et à pratiquer une parentalité positive et une socialisation de genre. Des programmes d'éducation et des outils numériques seront utilisés, en collaboration avec des partenaires des secteurs public et privé, pour intensifier les interventions de modification des comportements et de la société, et l'appui à l'éducation et aux familles. Des stratégies innovantes permettront de s'attaquer à l'hésitation face à la vaccination et d'améliorer les pratiques en matière de nutrition des familles ayant de jeunes enfants.

### **Des enfants, des adolescents et des jeunes compétents, autonomes et bien encadrés**

34. Cette composante appuiera les efforts nationaux visant à renforcer la résilience des filles, des garçons et des jeunes en assurant l'accès à un enseignement formel et non formel de qualité, équitable, sûr et ouvert à tous. En renforçant les aptitudes, les compétences et l'employabilité, elle encouragera les enfants et les adolescents, qui profiteront de possibilités durables et significatives, à participer au marché du travail et à la société, et à accéder à des ressources de qualité et inclusives en matière de bien-être et de santé. En mettant l'accent sur les réformes au niveau du système et sur un appui efficace aux enfants et aux jeunes marginalisés et en situation de pauvreté, cette composante permettra de briser le cycle intergénérationnel de la pauvreté.

35. Les conclusions et les recommandations de l'analyse du secteur de l'enseignement serviront de fondement au plaidoyer en faveur de l'augmentation des ressources et de leur meilleure utilisation afin d'améliorer la gouvernance, le financement, la qualité et l'équité du système, et de maintenir la dynamique de la réforme de l'enseignement. L'amélioration de la qualité et de l'inclusion des pratiques pédagogiques, l'élaboration d'un système d'enseignement numérique accessible et ouvert à tous, et l'utilisation d'approches d'apprentissage mixte seront appuyées par l'UNICEF. Une attention particulière sera accordée à l'aide aux enfants et aux adolescents, particulièrement aux filles roms, exposées à un risque de mariage précoce et de décrochage scolaire, à l'assurance que les données concernant les enfants des groupes marginalisés soient comprises dans les statistiques nationales, à l'amélioration des infrastructures d'enseignement et de la sécurité des enfants par la réduction des risques de catastrophes, la lutte contre les changements climatiques et l'éducation écologique, ainsi qu'à la promotion de systèmes d'information interconnectés pour l'enseignement, la santé et la protection sociale.

36. Le programme visera à faire entendre la voix des jeunes lors de l'élaboration d'une stratégie pour la jeunesse et d'autres documents d'orientation et de services, en particulier les points de vue des jeunes issus de groupes marginalisés. L'UNICEF appuiera, encouragera et défendra le renforcement et l'intégration de l'apprentissage par l'expérience afin d'améliorer la transition entre l'école et le travail pour tous les adolescents et les jeunes. Le programme fera la promotion des partenariats publics et privés pour le développement des adolescents et des jeunes et déterminera les possibilités de volontariat et d'engagement civique pertinentes dans des domaines tels que la lutte contre les changements climatiques et la protection de l'environnement, la consolidation de la paix, l'intervention humanitaire et la réduction des risques liés aux catastrophes.

37. L'UNICEF plaidera en faveur de la mise en œuvre de services de santé mentale et de bien-être accessibles, tenant compte des questions de genre, innovants, diversifiés et adaptés aux adolescents dans tous les secteurs. L'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme d'éducation pour les adolescents diffusé par les centres de soins de santé primaires et les écoles visera à renforcer les compétences parentales.

#### **Assurer le suivi et tirer parti des ressources et des résultats en faveur des droits de l'enfant**

38. Les principales parties prenantes chargées du suivi des droits de l'enfant obtiendront un appui afin d'améliorer la collecte de données, l'établissement de rapports et la coordination. Cela contribuera à la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant et des recommandations de l'Union européenne concernant le suivi des droits de l'enfant. Cette démarche se fera en collaboration avec le parlement, et l'UNICEF offrira des services consultatifs concernant des éléments de législation clés, ainsi qu'en étroite coordination avec les autres composantes du programme. L'UNICEF s'efforcera de renforcer les partenariats entre la société civile et des organisations axées sur les droits des femmes et l'égalité des genres, et appuiera le renforcement du rôle et des contributions des femmes dans les mécanismes de suivi des droits de l'enfant<sup>9</sup>.

39. Afin de favoriser un engagement, une sensibilisation et un dialogue public plus large en ce qui concerne les droits de l'enfant, le programme aidera les parties prenantes à générer des produits et des publications facilement compréhensibles, à sensibiliser le public et les parties prenantes nationales et à améliorer la qualité du débat public. Le programme garantira également que des données ventilées sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable portant sur les enfants soient intégrées dans les processus de planification du développement national. Il visera le renforcement des données administratives relatives aux enfants en encourageant, par exemple, l'introduction d'un plus grand nombre d'indicateurs ventilés relatifs aux enfants et l'harmonisation des rapports. L'UNICEF aidera l'Office de la statistique du Monténégro (MONSTAT) à améliorer la collecte et la ventilation des données et à appuyer le recours à l'indice de privation des enfants de l'Union européenne comme mesure nationale comparable de la pauvreté multidimensionnelle touchant les enfants. L'UNICEF continuera également de fournir son assistance technique et financière à la tenue, auprès des ménages, d'enquêtes concernant les enfants qui se concentrent sur l'équité, comme les Enquêtes en grappes à indicateurs multiples.

40. En collaboration avec les organismes apparentés, l'UNICEF et ses partenaires promouvoir et fourniront des conseils techniques et un renforcement des capacités afin d'atteindre une plus grande transparence en matière de dépenses liées aux enfants et une prise en compte plus explicite des droits de l'enfant dans les budgets publics<sup>10</sup>. L'appui prévu aux réformes de la gestion des finances publiques contribuera à réduire la pauvreté touchant les enfants en rendant les dépenses publiques plus efficaces et en améliorant l'efficacité et la responsabilité des dépenses publiques. L'UNICEF appuiera les synthèses budgétaires sectorielles et encouragera la participation du public grâce à l'élaboration et à la diffusion de budgets et de données facilement compréhensibles.

41. L'UNICEF encouragera et consolidera les partenariats avec les institutions financières internationales et le secteur privé en utilisant un plaidoyer fondé sur des

<sup>9</sup> Examen des programmes axé sur l'égalité des genres, 2020.

<sup>10</sup> Comme l'a recommandé le Comité des droits de l'enfant.

preuves qui soutient l'allocation de ressources pour le renforcement des droits de l'enfant. En coopération avec le Conseil des affaires sur les droits de l'enfant (*Business Council on Child Rights*), l'UNICEF collaborera avec le secteur privé en ce qui concerne les droits de l'enfant et les pratiques et politiques commerciales favorables à la famille. L'UNICEF collaborera avec le gouvernement, le secteur privé et la société civile afin de promouvoir des politiques climatiques et environnementales adaptées aux enfants.

42. La composante consacrée à l'efficacité du programme appuiera toutes les autres composantes afin de garantir que la conception, la coordination et la gestion du programme répondent à des normes de qualité et produisent des résultats pour les enfants. La communication externe sensibilisera l'opinion publique au sujet des enfants et des jeunes marginalisés et encouragera les médias, la société civile, les enfants et les jeunes à plaider en faveur de changements d'orientation qui favorisent les droits et le bien-être de l'enfant. Les méthodes de communication pour le développement favoriseront les comportements qui augmentent la demande de soins vitaux et de services sociaux, et leur utilisation, ainsi que la participation des communautés aux activités relatives aux programmes.

### Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Protection contre la pauvreté, la violence et l'exploitation	1 072	3 328	4 400
Développement de la petite enfance	577	2 627	3 204
Des enfants, des adolescents et des jeunes compétents, autonomes et bien encadrés	895	3 405	4 300
Suivi et mobilisation des ressources en faveur des droits de l'enfant	900	531	1 431
Efficacité du programme	806	282	1 088
<b>Total</b>	<b>4 250</b>	<b>10 173</b>	<b>14 423</b>

### Administration du programme et gestion des risques

43. Le présent descriptif de programme met en lumière les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées à l'UNICEF au Monténégro. La responsabilité des dirigeants en ce qui concerne les programmes de pays aux niveaux du pays, de la région et du siège est décrite dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux interventions de l'organisation.

44. L'UNICEF va exécuter le programme de pays sous la coordination générale du Ministère des affaires étrangères. Le Ministre des affaires étrangères et le Coordonnateur résident des Nations Unies coprésident le Comité directeur du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, dans le cadre duquel les groupes de réalisations seront définis, sous la présidence des directeurs de différents organismes des Nations Unies. Les plans de travail conjoints entre le gouvernement et l'UNICEF seront régulièrement examinés et approuvés par les institutions concernées sous la coordination du Ministère des affaires étrangères.

45. Le processus actuel de réforme du système des Nations Unies pour le développement au Monténégro, y compris l'adoption de l'approche « Unis dans l'action » et la préparation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour 2023-2027, offre plusieurs points d'entrée pour le travail conjoint afin de produire des résultats pour les enfants dans le cadre d'un système de valeurs communes fondé sur les droits de l'homme, l'inclusion et l'égalité des chances. Ce contexte facilite les synergies entre les organisations pour la programmation conjointe et permet la mobilisation des ressources pour appuyer la réalisation des objectifs de développement durable.

46. Les principaux risques comprennent : i) la faiblesse de la gouvernance, une responsabilité inadéquate et des capacités limitées, entraînant une mise en œuvre inadaptée du programme ; ii) le manque de données fiables et ventilées permettant de cibler avec précision les groupes critiques ; iii) les problèmes liés à la coordination intersectorielle efficace, réduisant la bonne mise en œuvre du programme ; iv) l'instabilité politique, qui rend difficile tout accord sur les priorités de développement ; v) une marge de manœuvre budgétaire réduite et une augmentation des inégalités en raison de l'incidence de la pandémie de COVID-19 ; vi) les changements climatiques et la dégradation de l'environnement, notamment de la qualité de l'air, et d'autres risques naturels tels que les inondations, la sécheresse et les incendies, qui présentent des risques accrus et spécifiques pour les enfants.

47. Afin d'atténuer ces risques, le programme : i) appuiera le développement des capacités en matière d'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et de prestation de services, en plaidant en faveur de l'augmentation de l'espace laissé aux organisations de la société civile et aux plus vulnérables dans la prise de décision ; ii) appuiera la production de données probantes ; iii) appuiera l'utilisation de preuves de réussite de la coopération intersectorielle lors du plaidoyer auprès des partenaires ; iv) continuera à défendre et à soutenir, en partenariat avec les organismes apparentés et les partenaires, en particulier l'Union européenne, un programme de développement durable axé sur l'être humain, conformément aux engagements pris en faveur des objectifs de développement durable et du processus d'adhésion à l'Union européenne ; v) continuera, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et en coopération avec les partenaires, à assurer le suivi de la situation des enfants, à partager les données probantes concernant les effets de la pandémie sur les familles et à plaider auprès des autorités nationales pour que les besoins des enfants en situation de vulnérabilité soient considérés comme prioritaires ; vi) plaidera, dans le cadre de l'équipe de pays des Nations unies, en faveur de l'intégration de stratégies d'adaptation et d'atténuation des effets du climat et de l'environnement tenant compte des besoins des enfants dans les politiques et les plans nationaux et sectoriels.

## **Suivi, apprentissage et évaluation**

48. L'UNICEF participera au suivi et à l'évaluation, à l'échelle des Nations Unies, du rapport sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable, en mettant l'accent sur les cibles et les indicateurs relatifs aux enfants et aux femmes. Des partenariats seront établis (ou renforcés) avec des institutions universitaires ou des centres de formation supérieure nationaux et internationaux afin de combler les lacunes en matière de connaissances et de fournir des données probantes supplémentaires pour la sensibilisation, la planification et l'établissement de rapports, y compris le suivi des tendances du financement du secteur social. Des études et des évaluations viendront compléter ces sources, car les changements de comportements institutionnels et sociaux peuvent passer inaperçus lors de la collecte régulière de données administratives.

49. L'UNICEF suivra les progrès, en commençant par les moyens, les produits réalisés et leur contribution aux réalisations et à la coresponsabilité des institutions nationales, en utilisant des résultats et des indicateurs alignés sur les domaines phares nationaux et régionaux et les cadres mondiaux. Il s'agira de la principale contribution de l'UNICEF aux réalisations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour 2023-2027. L'UNICEF assurera le suivi des progrès vers les résultats prévus en utilisant les indicateurs du cadre de résultats lors des examens semestriels et annuels avec les principales parties prenantes. Les indicateurs seront étroitement liés aux indicateurs de base de produit et de réalisation de l'UNICEF et aux objectifs de développement durable, contribuant ainsi directement à l'établissement de rapports mondiaux.

50. L'UNICEF profitera de la parution prochaine du rapport du gouvernement sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant pour rallier les parties prenantes à la cause de la réalisation des droits de l'enfant et à l'amélioration de leur suivi. Comme le reflète le plan d'évaluation chiffré, l'UNICEF utilisera les données probantes issues des évaluations conjointes et la participation accrue des partenaires pour garantir l'appropriation nationale de la stratégie nationale pour l'exercice des droits de l'enfant et d'une stratégie nationale pour l'enseignement précoce et préprimaire et l'évaluation du programme de pays.

## Annexe

## Cadre de résultats et d'allocations des ressources

## Programme de coopération entre le Monténégro et l'UNICEF, 2022-2026

<b>Convention relative aux droits de l'enfant</b> : articles 2, 4, 5, 9, 10, 12, 18 à 21, 23, 26 à 29, 39 et 40								
<b>Priorités nationales</b> : objectifs de développement durable 1, 3, 4, 5, 8, 10, 16 et 17								
<b>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF</b> : réalisations 1 à 4								
<b>Indicateurs de résultats permettant de mesurer les changements qui reflètent la contribution de l'UNICEF</b> : portent la marque d'un astérisque (*) pour chaque réalisation								
<b>Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025</b> : 1 à 5								
<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
Réalisation 2 énoncée dans le Plan-cadre de coopération : d'ici à 2027, toutes les personnes, en particulier les plus vulnérables, bénéficient davantage d'un système de protection sociale et de protection de l'enfance équitable, tenant compte des questions de genre et universellement accessible, ainsi que de services de qualité, y compris l'activation et les capacités du marché du travail.	D'ici à 2027, toutes les filles et tous les garçons bénéficient d'un système de protection sociale et de protection de l'enfance et d'un système judiciaire de qualité, ouverts à tous et bien financés : qui se renforcent mutuellement et sont adaptés aux chocs ; qui contribuent à une réduction pérenne de la pauvreté ; qui leur garantissent une vie dans un environnement familial sûr et bienveillant ; qui	Pourcentage d'enfants âgés de 1 à 14 ans ayant été exposés à des châtiments corporels ou à des violences psychologiques de la part des personnes qui s'occupent d'eux au cours du dernier mois*	Enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS), recherches connexes	Les institutions centrales et locales ont des moyens accrus leur permettant de légiférer, de planifier, de coordonner et d'allouer des ressources pour la prévention universelle, la réduction de la pauvreté et la fourniture efficace de services de protection sociale et de protection de l'enfance ciblés sur les enfants laissés de côté dans le processus de développement.	Le Conseil sur les droits de l'enfant, le Ministère des finances, le Ministère de la protection sociale, le Ministère de l'économie, le Ministère de la justice et des droits des minorités, le Ministère de l'intérieur, le Ministère de la santé, le Ministère de l'éducation, des sciences, de la culture et des sports, le Parlement, la Cour suprême, le ministère public,	1 072	3 328	4 400
		Pourcentage d'enfants pris en charge en milieu familial par rapport au nombre total d'enfants bénéficiant d'une protection de remplacement formelle*						
		NR : 66 % pour les garçons et les filles NC : 56 %						
		NR : 70 % (74 garçons et 69 filles)						

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
Réalisation 4 énoncée dans le Plan-cadre de coopération : d'ici à 2027, toutes les personnes, en particulier les plus vulnérables, bénéficient d'une meilleure cohésion sociale, d'un meilleur exercice des droits humains et de l'état de droit, ainsi que d'institutions responsables et tenant compte des questions de genre.	leur garantissent un accès équitable aux droits, aux services et aux prestations.	NC : 90 % (garçons et filles)		Les systèmes de protection de l'enfance et de justice aux niveaux national et local sont adaptés aux enfants, tiennent compte des questions de genre, sont adaptés aux caractéristiques culturelles, favorisent l'inclusion du handicap, sont résilients et disposent de capacités suffisantes pour soutenir les garçons, les filles, les familles et les aidants et offrent un accès égal aux droits, aux services et aux prestations.	la Direction de la police, l'Institut pour la protection sociale et de l'enfance, le Centre de formation judiciaire, l'ordre des avocats, le Bureau du Médiateur, La Commission européenne (Union européenne), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation internationale du Travail (OIT), la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), les organisations de la société civile, les universités, les enfants, les parents et les médias.			
		Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans*  NR : 15 ans : 1,9 % 18 ans : 5,8 % Femmes roms 15 ans : 21,5 % 18 ans : 60 % NC : 15 ans : moins de 1 % 18 ans : moins de 5 % Femmes roms 15 ans : 10 % 18 ans : 20 %	MICS ou recherches connexes					
		Pourcentage d'enfants exposés au risque de la pauvreté* (indicateur de réalisation du Plan-cadre de coopération)  NR : 32,6 % NC : 31,4 %	Enquête sur le revenu et les conditions de vie – Office de la statistique du Monténégro (MONSTAT)					
		Pauvreté multidimensionnelle touchant les enfants (proportion d'enfants confrontés à au moins deux privations)*  NR : 0-2 ans – 77,6 % 0-5 ans – 64,3 % 5-17 ans – 49,1 % (2018)	MICS ou recherches connexes					

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		NC : 0-2 ans – 74,6 % 0-5 ans – 61,3 % 5-17 ans – 46,1 %		l'adversité, de la violence et de la discrimination sur les jeunes et les femmes. Ils savent comment demander réparation pour les violations des droits à la fois au niveau du développement et de l'action humanitaire.				
Réalisation 3 énoncée dans le Plan-cadre de coopération : d'ici à 2027, toutes les personnes, en particulier les plus vulnérables, bénéficient d'un capital humain renforcé (y compris le développement du jeune enfant), et de soins de santé et d'un enseignement plus résilients, tenant compte des questions de genre et de meilleure qualité.	D'ici à 2027, tous les garçons et toutes les filles, de la naissance à l'entrée à l'école, bénéficient d'un accès équitable à des services essentiels de qualité en matière de santé, de nutrition, d'apprentissage précoce et de protection, qui répondent à leurs besoins développementaux dans un environnement protecteur, sûr et bienveillant.	Proportion de la population cible ayant reçu tous les vaccins prévus dans le programme national* NR : Couverture dans les délais prescrits du ROR 1 : 24 % pour 2020, DCT3 : 84 % NC : ROR 1 60 % d'ici à 2027, DCT3 90 %	Données de l'Institut de la santé publique	Le gouvernement reconnaît le développement du jeune enfant comme une politique clé de développement du capital humain et met en œuvre efficacement la politique nationale chiffrée et budgétisée en matière de développement du jeune enfant.  Des systèmes de santé et d'enseignement renforcés, capables de fournir des services de santé, de nutrition, d'enseignement et	Le Ministère de la santé, l'Institut de la santé publique, les centres de soins de santé primaires, le Centre clinique du Monténégro, les hôpitaux généraux, le Ministère de l'éducation, les écoles maternelles, les parents, le Bureau de l'éducation, les organisations de la société civile, le PNUD, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), les médias, le secteur privé.	577	2 627	3 204
		Pourcentage de nourrissons de moins de 6 mois nourris exclusivement au sein (ventilé par genre, région et appartenance ethnique)  NR : 20 agrégats Filles : 20 % Garçons : Nord : 29 % Centre : 19 % NC : 40 %	MICS Enquêtes sur les connaissances, attitudes et pratiques					

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		<p>Roms : NR : 14 % NC : 40 %</p> <p>Taux d'inscription à un programme de développement de la petite enfance par groupe d'âge et par sexe*</p> <p>NR : Total pour les 0-6 ans : 52 % Total pour les 0-3 ans : 28 % Total pour les 3-6 ans : 71,62 % (2020) Filles : 70,52 % (2020) Garçons : 72,64 % (2020) NC : 0-6 ans : 60 % 0-3 ans : 90 % 3-6 ans : 90 %</p> <p>Roms : NR : 15 % NC : 35 %</p>	<p>Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement, MONSTAT</p>	<p>d'intervention précoce de qualité et inclusifs à tous les enfants d'âge préscolaire.</p> <p>Les parents, en particulier les pères, disposent de capacités accrues pour participer de manière constructive au développement du jeune enfant.</p>				
		<p>Proportion d'enfants âgés de 24 à 59 mois dont la mère et le père ont participé à quatre activités ou plus avec eux (par genre, région et minorité [Roms])</p> <p>NR : 44 % (2018) Garçons : 41 % Filles : 48 % Roms : 18 %</p>	<p>MICS, Enquêtes sur les connaissances, attitudes et pratiques</p>					

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		Nord : 41 % Centre : 44 % Sud : 47 %  NC : 65 %						
Réalisation 1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération : d'ici à 2027, toutes les personnes, en particulier les plus vulnérables, bénéficient d'une meilleure gestion des ressources naturelles et d'un développement économique davantage innovant, compétitif, tenant compte des questions de genre, ouvert à tous, résilient aux changements climatiques et sobres en carbone.  Réalisation 2 énoncée dans le Plan-cadre de coopération.  Réalisation 3 énoncée dans le Plan-cadre de coopération.	D'ici à 2027, tous les garçons, toutes les filles, tous les adolescents et tous les jeunes sont plus résilients, peuvent acquérir les compétences et les aptitudes nécessaires pour trouver un travail décent à l'âge adulte, ont accès à des programmes d'éducation et de développement des compétences de qualité et peuvent accéder à des services de santé mentale et de bien-être de qualité dans un environnement ouvert à tous et protecteur.	Proportion d'enfants qui, à la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire, ont acquis les compétences minimales en lecture, en sciences et en mathématiques*  NR : Lecture : 55,6 % (Filles : 63,5 %, garçons : 48,3 %) Mathématiques : 53,8 % (Filles : 52,1 %, garçons : 55,4 %) Sciences : 51,8 %  NC : Lecture : 60 % (Filles : 67 %, garçons : 55 %) Mathématiques : 59 % (Filles : 59 %, garçons : 59 %) Sciences : 57 %	Organisation de coopération et de développement économiques, résultats du Programme international pour le suivi des acquis des élèves	Le système éducatif est renforcé afin d'offrir un meilleur accès à des services de qualité et inclusifs à tous les enfants et adolescents, en particulier ceux issus des groupes les plus vulnérables.  Les adolescents, filles et garçons, notamment ceux issus de groupes vulnérables, sont responsabilisés et disposent de capacités accrues pour faire entendre leur voix, et ont accès à des services de qualité et exploitent de plus en plus les possibilités de participer et d'améliorer leur employabilité.	Le Ministère de l'éducation et les organismes apparentés, le Ministère de la santé, les organisations de la société civile, le PNUD, l'OMS, l'OIT, la Fondation européenne pour la formation, la Délégation de l'Union européenne au Monténégro, les institutions financières internationales, les médias, la chambre de commerce, le secteur privé.	895	3 405	4 300
		Nombre d'adolescentes et d'adolescents dirigeant des initiatives d'engagement civique ou y participant  NR : 2 500 NC : 10 000	Rapports sur le développement des adolescents et les programmes de participation, Rapports sur les initiatives					

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
			d'engagement civique, Ministère de l'éducation, MONSTAT, données du bureau de pays					
		Taux d'inscription des enfants roms dans l'enseignement primaire et secondaire inférieur  NR : Général : 77 % NC : 85 % Filles : NR : 79 %, NC : 87 % Garçons : NR : 75 %, NC : 83 %	Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement, MONSTAT					
		Taux de fréquentation des enfants en situation de handicap dans l'enseignement primaire  NR : Général : 23 % Garçons : 30 % Filles : 17 %  NC : 35 % pour chaque	Ministère de l'éducation, Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement, MONSTAT, données du bureau de pays  Statistiques à élaborer à partir des estimations de l'OMS et des données du système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement					

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
Réalisation 4 énoncée dans le Plan-cadre de coopération.	D'ici à 2027, toutes les filles et tous les garçons bénéficient d'une jouissance équitable de leurs droits. Cela est possible grâce au renforcement du suivi national et de la gestion des données et à l'augmentation des ressources publiques et privées destinées aux enfants, conformément aux engagements du Monténégro en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant, des objectifs de développement durable et du programme de l'Union européenne.	Niveau de mise en œuvre du mécanisme permanent de coordination des droits de l'enfant * NR : En cours de mise en place (2) NC : Promotion (4)	Rapports de l'Union européenne, Convention relative aux droits de l'enfant, observations finales	Renforcement et intégration du réseau national de surveillance des droits de l'enfant (parlement, Conseil des droits de l'enfant, Médiateur, organisations de la société civile) pour le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports concernant la réalisation des droits de l'enfant.  Les institutions aux niveaux central et local ont des moyens accrus leur permettant de générer et d'utiliser des données de haute qualité et ventilées pour la planification, le suivi et l'établissement de rapports efficaces au sujet des droits de l'enfant.  Les partenaires des secteurs public et privé ont accru leurs connaissances et	Le Bureau du Médiateur au Monténégro, le Conseil sur les droits de l'enfant, le Secrétariat général du gouvernement, MONSTAT, le Ministère des finances, le Ministère de la protection sociale, le Ministère de l'éducation, le Ministère de la santé et le Ministère des affaires étrangères.	900	531	1 431
		Niveau de maturité des données administratives  NR : Niveau de maturité 3 – Fonctionnel NC : Niveau de maturité 5 – Mobilisation	Exercices de maturité des données administratives menés par l'UNICEF avec le gouvernement et d'autres partenaires					
		Nombre d'enfants concernés par la mobilisation des entreprises et les partenariats avec les entreprises  NR : 700 NC : 35 000	Rapports internes					

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
				sont davantage sensibilisés aux avantages d'une allocation efficace et équitable des ressources destinées aux enfants et ils possèdent les outils pour la mettre en œuvre.				
	Le programme est conçu et géré efficacement selon des normes élevées et donne des résultats de qualité pour les enfants.	Indicateurs de performance standards atteints  NR : Oui NC : Oui	Module d'évaluation des résultats de l'UNICEF Minutes de l'équipe de gestion de pays	Coordination du programme, communication, plaidoyer, partenariats, planification, suivi et évaluation.	L'Équipe de gestion de pays, l'Équipe de pays des Nations Unies, la stratégie relative aux activités d'appui.	806	282	1 088
<b>Montant total des ressources</b>						<b>4 250</b>	<b>10 173</b>	<b>14 423</b>